AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles H. Cripps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,284 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary C. Cripps, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 22 mai—22 26 31

Succession de Lorinis Gomez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,328—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Frazier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. A. Guilbault, avocat. 22 mai—22 26 31

Succession de Mandell L. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 67,905—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par G. L. Bell, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 18 mai—18 22 27

Succession de Frank E. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 65,710—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Miss Andrew Johnson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 17 mai—17 21 26

Succession de James M. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 67,748—Division C—Attendu que Kate Lang, veuve en premier mariage de Henry Hartner et en second mariage de James M. Dowling, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James M. Dowling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Rehr Legier, avocat. 16 mai—16 20 25

Succession de Andrew Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,048—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par J. J. Bland, curateur de Mme Mary E. Edwards, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Parkerson, avocat. 15 mai — 15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'encoignure des rues Mandeville et Royale,

Borné par Chartres et Marigny.

Une belle bâtisse d'encoignure avec un cottage simple contigu.

Succession de A. A. Peterson, dans l'affaire du mineur Pascal Peterson.

No 27,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —.

LE 10 JUIN 1902,

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 840 rue Commune—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 7 mai 1902, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Cassasalvo, maintenant Royale, Mandeville, Marigny et Chartres; le dit lot formant l'encoignure des rue Mandeville et Marigny et mesurant, en mesure française, quarante pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur et façade sur la rue Royale, acquis par ledit mineur Pascal Peterson par héritage de Mme Jeanne July, comme il est démontré par jugement rendu dans sa succession le 5me jour du mois de décembre 1898, No 51,216 du docket de ladite Cour.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1902; aux frais de vente, payera Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 840 rue Commune.

2 mai—2 11 18 25—juin 1 8 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme J. J. Bland et mis vs Mme M. K. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,045—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi les comptes annuels présentés par J. J. Bland, curateur de Mme Mary E. Edwards, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Parkerson, avocat. 15 mai — 15 19 24

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'encoignure des rues Mandeville et Royale,

Borné par Chartres et Marigny.

Une belle bâtisse d'encoignure avec un cottage simple contigu.

Succession de A. A. Peterson, dans l'affaire du mineur Pascal Peterson.

No 27,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —.

LE 10 JUIN 1902,

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 840 rue Commune—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 7 mai 1902, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Cassasalvo, maintenant Royale, Mandeville, Marigny et Chartres; le dit lot formant l'encoignure des rue Mandeville et Marigny et mesurant, en mesure française, quarante pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur et façade sur la rue Royale, acquis par ledit mineur Pascal Peterson par héritage de Mme Jeanne July, comme il est démontré par jugement rendu dans sa succession le 5me jour du mois de décembre 1898, No 51,216 du docket de ladite Cour.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1902; aux frais de vente, payera Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 840 rue Commune.

2 mai—2 11 18 25—juin 1 8 10

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés foncières. Bonne occasion pour spéculateurs et propriétaires.

Nos 1816-1818 rue Sud Remparts entre les rues Félicité et St André.

Une jolie résidence double à deux étages, Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rue Calliope, entre les rues Howard et S. Liberté.

Trois cottages doubles en bois, de bon rapport, couverts en ardoises, No 1021 rue Annonciation entre les rues Pooyfaré et l'avenue Howard.

Cette bâtisse en briques à deux étages bien construite—couverte en ardoises.

In re Mary O'Meagher, veuve de William O'Meagher, et als vs Minour William O'Meagher.

No 67,359—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK ET LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—

JEUDI, le 12 juin 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, rendu en cour ouverte le 23 avril 1902, et un ordre daté le 9 mai 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Dryades, St André et le chemin Félicité, étant à une distance de 119 pieds 6 pouces de l'angle de l'intersection de la rue Remparts et le chemin Félicité, mesurant 38 pieds de face sur la rue Remparts, par 145 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et désigné par la lettre C sur un devis de A. De Armas, daté le 10 octobre 1877, annexé à un acte passé devant C. T. Bouist, notaire, le 26 avril 1878, acquise par Mary E. O'Meagher, d'après l'acte de vente passé devant Hunter C. Leak, notaire, le 22 juin 1898, livre des transfers 151, folio 577. Les améliorations consistant d'une maison double à deux étages en bois, connue comme 1816-1818 rue Remparts, et contenant salons double, chambre à bain et huit autres chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 1347, borné par les rues Calliope, Howard, Liberté et Euphrosine, étant la partie de façade d'un lot de terre désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par C. T. Dunbar le 9 janvier 1845 et déposé dans l'étude de David L. McCoy, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces et 3 lignes, lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard et Euphrosine, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 24 avril 1850 et déposé pour références en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 20me jour de mai 1850, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant et en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard, et Euphrosine, désigné par le numéro 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer daté le 24 avril 1850 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1850 lequel lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par Mlle Mary E. O'Meagher décédée, de Frank Winter, par acte passé devant E. M. Stafford, notaire, le 8 février 1902, livre des transferts 184, folio 150. Les améliorations consistant de trois cottages doubles bien construits en bois couverts en ardoises connus comme les Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rues Calliope, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Delord, Constance et Poeyfarré. Ledit lot est désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 121, et est aussi désigné comme lot No 4, sur un plan déposé comme plan No 15 en l'étude de K. R. Stringer, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 77 pieds 9 pouces. Le tout d'après ledit plan et aussi d'après un plan dressé par E. T. Engelhardt, daté le 8 mai 1854 et déposé en l'étude de Joseph Cahn, ancien notaire; acquis par le défunt de F. A. Lambert, par acte passé devant E. M. Stafford, notaire, le 20me jour de janvier 1902.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, occupée comme un magasin et résidence, et connus comme No 1021 rue Annonciation, contenant au rez de chaussée magasin et 2 chambres; un 1er étage contenant 4 grandes chambres, galerie, etc., cour, citernes, hangar, cour en Schillinger, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans, pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat et les frais, par le privilège du vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets, et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura le droit aux loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

4 mai—4 11 14 25—juin 1 4

VENTES A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur DU

Deuxième District.

Nos 822-824 rue Hôpital.

Entre les rues Bourbon et Dauphine

LOUIS BAUER ET AL VERSUS ULYSSES ARATA ET AL.

No 67,307—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 813 rue Commune— MERCREDI, le 4 juin 1902, il sera vendu aux enchères publiques, à midi, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu, en Cour ouverte le 28 avril 1902, et jugement signé en Cour ouverte le 29 avril 1902, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot No Soixante dix neuf (79), borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dauphine et Bourbon, lequel dit lot mesure, plus ou moins, trente deux pieds (32) à la rue Hôpital sur cent cinquante pieds (150) de profondeur, plus ou moins; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage couverte en ardoises avec 4 chambres, bâtisse à deux étages avec 4 chambres, deux autres bâtisses avec quelques 5 ou 6 chambres, etc., connus par les Nos municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Termes et conditions— La moitié ou plus comptant et la balance à un on à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant à la portion de crédit et de transférer la police aux porteurs des billets, et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura droit au loyer qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles de B. Claiborne, avocat.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGNIFIQUE Résidence Double,

Nos 318-320 rue Saut Miro,

Entre les rues Palmyre et Banks.

Veuve Jos. Seppelt vs Joséphine Schmitz et al.

No 67,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune—MERCREDI, le 4 juin 1902, à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte 14 avril 1902 et jugement signé en cour en pleine séance le 24 avril 1902 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot No cinq cent vingt cinq (525) borné par les rues Saut Miro, Galvez, Banks et Palmyre, lequel lot mesure vingt huit pieds sept pouces et une ligne (28' 7" 1"') de face à la rue Saut Miro sur cent quarante deux pieds sept pouces (142' 7"') de profondeur et est désigné par le numéro vingt et un (21) de l'îlet numéro vingt six (26) sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, par un acte du 10 octobre 1853, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 318 et 320 rue Saut Miro.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence double à un étage couverte en ardoises avec six chambres, deux bâtisses dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, citernes, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie de cela, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit, et de transférer la police aux porteurs des billets et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura le droit aux loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Mounier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 4

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sept lots de choix pour bâtir dans le sixième district.

Succession de Mme Emma H. Phelan

No 67,460 — Division E. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 5 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 avril 1902, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Sept certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Soulat, Robert et Constance, ayeo tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après le plan à la Bourse, et mesurant comme suit: les lots A, B, C, D, et E, f nt face à la rue Magasins et mesurant chacun 30 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les lots F et G font face à la rue Soulat et mesurant chacun 30 pieds 4 pouces 2 lignes sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots devant être vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs ou acquéreurs portant 7 pour cent par an d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication,

Actes de vente pardevant M. B. Trist, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais des acquéreurs

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

Succession de Louise Frances Whittaker, femme de Fierville Foy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No. 66,503—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Fierville Foy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier Carleton Hunt avocat. 17 mai—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonnes propriétés de résidence du Troisième District à Tonnan, Nos 1501-1503, 150-1507, 1509-1511, 1513-1515, rue Nord Villeré, et No 1519 rue N. Villeré. Devant être vendu par procédure de partage, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 66,292.—Mlle Alida Estelle Besnard et al vs Ernest Besnard.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 18 avril 1902, et signé en Cour ouverte le 24 avril, 1902, par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mlle Alida Estelle Besnard et al vs Ernest Besnard, Joseph L. Onorato, Encanteur, vendra à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 27 mai 1902, à midi, les propriétés foncières ci après.

PREMIERE PROPRIETE.

Un certain lot de terre, avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; consistant en une résidence double connue par les Nos municipaux 1501 et 1503, rue N. Villeré, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 826, borné par les rues N. Villeré, Columbus, Robertson et Laharpe, désigné comme lot "A" sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté Nouvelle Orléans le 27 août 1901, annexé pour référence à l'inventaire pris par F. D. Charbonnet, notaire, le 24me jour de décembre 1901, dans le procès ci-dessus intitulé.

Lequel lot est composé des parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après le dit devis trente et un pieds six pouces de face à la dite rue N. Villeré, sur soixante-quatre pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Columbus, entre lignes parallèles, et entre lequel dit lot et le lot contigu B il existe une allée commune ou passage laquelle existera aussi longtemps que les améliorations actuelles sur lesquels elles deux lots ne seront pas enlevé ou détruites. Lorsqu'elles seront enlevées ou détruites cette servitude cessera et ledit lot A aura dès lors sa complète, libre et sans contrainte façade de trente et un pieds six pouces ci-dessus mentionnée. Les dits lots originaux Nos 67 et 68 furent rattivement acquis par le défunt Charles Louis Joseph Besnard, par achat de Victor Morato, par acte passé pardevant Anatole Bonny, ancien notaire, le 8 février 1840 et enregistré dans le Bureau des transferts, Livre 89 folio 416 et de Jean Rodi par acte passé pardevant Onésiphore Drunet, ancien notaire, le 4 janvier 1865 et enregistré dans le même Bureau des Transferts, livre 83, folio 36.

DEUXIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double connue par les numéros municipaux 1505 et 1507 rue N. Villeré situé dans le même district et îlet, désigné comme le lot B sur le devis susmentionné de C. Uncas Lewis, composé de parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis, trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la dite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu C il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est stipulé ci-dessus pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

TROISIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant également en une résidence double, connue par les Nos municipaux 1509 et 1511 rue N. Villeré, situé dans le même district et îlet, désigné comme le lot C, sur le susmentionné devis composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant, d'après ledit devis, trente et un pieds dix pouces et quatre lignes de face à ladite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu D, il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est en ceci ci-dessus stipulé pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

QUATRIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double, connue par les numéros municipaux 1513 et 1515, situé dans le même district et îlet, désigné comme le lot D sur le devis susmentionné composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis trente pieds onze pouces de face à la dite rue Villeré sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel lot et contigu au lot C il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est stipulé ci-dessus pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionné.

CINQUIEME PROPRIETE.

Et un certain lot de terre d'une forme irrégulière contigu au précédent lot avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 1519 situé dans le même district et îlet désigné comme le lot E, sur le susmentionné devis de C. Uncas Lewis, voyer, composé de parties des lots originaux 79 et 80 et mesurant d'après le dit devis trente quatre pieds et un pouce de face à la rue N. Villeré sur une profondeur de cent vingt huit pieds sur la ligne de côté du lot D, sus-mentionné aucune première profondeur perpendiculaire de vingt-trois pieds cinq pouces et alors une autre profondeur sur une ligne oblique mesurant cent six pieds un pouce sur l'autre ligne de côté vers la rue Laharpe et quarante-huit pieds sept pouces dans le fond; laquelle propriété par lui acquise par achat de Santa Maria et al. par le dit Charles Louis Joseph Besnard, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 23 janvier 1871, et enregistré dans le Bureau des transferts, livre 98, folio 357.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiement égaux, les billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, jusqu'au paiement et devant être garantis ensemble avec l'intérêt, cinq pour cent honoraires d'avocats et les frais, par le privilège du vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations contre le feu, jusqu'au montant de la portion de crédit du prix, et de transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, et desistement d'usurpation, et l'obligation de payer, comme sus-dit, les dits cinq pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, avec toutes des autres clauses usuelles et conditions contenues dans les actes de vente, les acquéreurs devant payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1902 et les timbres du revenu intérieur s'il y en a de requis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements.

F. D. CHARBONNET, N. P.

606 rue Gravier.

Sambola et Dreyfous, avocats, 214 rue Royale.

26 av—26 27 — mai 4 11 18 25 27

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de chambre à coucher, salon et cuisine, literie et vêtements, à la résidence,

No 334 rue Sud Bassin.

VENDREDI, le 23 mai 1902, à 11 heures A. M., dans l'affaire de la succession de Mlle Annie Monahan ou Monaghan, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 67,570, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 16 mai 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de maison, literie, vêtements, meubles de cuisine, etc.—Conditions, comptant. JAS. A. BRENNAN, Encanteur.

18 mai—18 20 23

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses étrangères.

3 juin—D

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La bâtisse en briques à deux étages, 1144 rue Annonciation,

Dans l'îlet des rues Erato et St Thomas.

Succession de Angus Ryan.

No 66,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 19 juin 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté le 16 mai 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désigné par le No 1144 rue Annonciation, et constituant d'une bâtisse en briques à 2 étages contenant 6 chambres, citerne, etc, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Erato et St Thomas, étant de forme triangulaire et désigné comme lot No 2 sur un devis annexé à un acte de vente passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, en la date de 10 mai 1866, le dit lot mesurant 19 pieds, 1 pouce de face sur la rue Annonciation et 10 pieds 3 pouces de face à la rue St Thomas par 90 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Erato et 63 pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne opposée.

Termes—Un tiers comptant, la balance en 1 et 2 ans avec 6 pour cent d'intérêt par an sur la portion de crédit jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 mai—18 25—juin 1 8 15 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Harriet Schwartz vs Rosetta Gravel Paving and Improvement Co.

No 63,385, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 19 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1902 et signé le 13 mai 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—

1° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Gloster, Miss, le dit comté d'Amite, décrite comme suit: Commençant à un piquet sept 80/100 chaines Nord, 4 1/20 à l'Ouest du quart de la section de l'encoignure de la limite Sud de la section trente-quatre, courant de là au Sud 350 Est quatre 19/100 chaines à un piquet, de là au Nord 550 Est quatre 78/100 chaines à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 19/100 chaines à un piquet, de là au Sud 550 Ouest quatre 78/100 chaines au morceau du commencement, contenant deux acres, et le tout étant dans la section trente-quatre, Comté trois, Range deux Est.

2° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Gloster, Miss., ledit comté d'Amite, décrit comme suit: commençant à un piquet sept 80/100 chaines Nord 4 1/20 Ouest du quart de la section à l'encoignure de la limite Sud de la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, courant de là trente cinq degrés (35) Est quatre 19/100 chaines à un piquet, de là au Nord 55 Est quatre 78/100 chaines à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 19/100 chaines à un piquet, de là au Sud 550 Ouest quatre 78/100 chaines à l'endroit du commencement, contenant deux acres et étant dans la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, dans le comté et Etat ci-dessus.

3° Une certaine étendue ou morceau de terre, située dans la ville de Gloster, Miss., ledit comté d'Amite, et décrite par mètres et limites comme suit: Commençant à un piquet sur la briqueterie de John Graves. Le lot deux 85-100 chaines sud, 550 Est de son encoignure nord-ouest, et courant de là au nord 350 est huit 50 100 chaines à un piquet de là au nord 320 est sept 50-100 chaines à un pique, de là au sud 40 30' vingt deux soixante quinze-100 chaines à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 52(100 chaines à un piquet de là au Nord 550 Ouest huit 8(100 chaines à un morceau du commencement contenant 15 8(100 acres plus ou moins et étant dans la section trente quatre, Comté trois, Range deux Est, ensemble avec tous les privilèges à cela appartenant.

Condition—Comptant.

Acte de vente pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Dufour & Dufour, avocats du receveur.

18 mai - 18 25—juin 1 8 15 19

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence Cottage,

No 2851 rue Chippewa, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Margaret Haney, femme défunte de George Smith.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI